



MAIRIE DE SERS
Tél : 05.45.24.91.10
Fax : 05.45.24.03.32
mairie@serscharente.fr

***COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 DECEMBRE 2025***

L'an deux mil vingt-cinq, le 02 décembre, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 25 novembre 2025

Présents : Mmes DUTEIL – DULAC – VIGNAUD – VAUZELLE - MM VEAUX – MICHEL – RABAUD – MAGNON – TESTEMALE – DOBY – MAHERAULT – ANDRIEUX.

Excusée: Mme Sandrine FANUCCI. Pouvoir donné à Christiane DUTEIL.

M. Loïc LAFON

Secrétaire de séance : Patrick MAGNON.

ORDRE DU JOUR :

1 – et 2 – DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire propose 2 décisions modificatives au budget.

Au compte 2111 une somme de 20 000 € est disponible et serait répartie entre les comptes :

- 21311 pour 5 381.09 € afin de réaliser l'insonorisation de la salle des mariages.
- 2135 pour 14 618.11 € afin de payer l'étude relative au remplacement de la chaudière.

La 1^{ère} délibération a été votée par 8 voix POUR 0 CONTRE 5 ABSTENTIONS.

La 2^{ème} délibération a été votée à l'unanimité.

3 – TELETRANSMISSION DES ACTES

Monsieur le Maire propose que la Commune signe la convention type dédiée à la transmission électronique des documents budgétaires au représentant de l'Etat.

Accord unanime du Conseil Municipal.

4 – CLASSE ULIS

Un enfant de SERS fréquente la classe ULIS de SOYAUX. Cette classe part en séjour de neige.

Une subvention est demandée par l'école.

Monsieur le Maire propose que, comme pour les enfants du SIVOS, il soit fait référence au quotient familial.

Des conseillers proposent de prendre la totalité (117 €).

Monsieur le Maire soumet au vote sa proposition 9 POUR 3 CONTRE

5 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 60 € à l'APE pour l'acquisition du sapin de Noël.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Madame DULAC ne prend pas part au vote.

6 – BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire fait état de la proposition d'une société qui installerait des bornes Place de la Mairie et Route du Champ de Foire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que l'étude soit effectuée, mais prendra sa décision à l'issue des renseignements techniques et financiers fournis.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur MAGNON se propose pour participer à un stage quant à l'utilisation de la licence IV, propriété de la Commune.
- Une étude sera effectuée pour l'éclairage du parking de l'école.

- Le stationnement des véhicules des marcheurs et boulistes devra s'effectuer sur le parking calcaire et non sur la route du Champ de Foire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.